



# CAP B du 22/11/2017

## Révision des CREP des contrôleurs et contrôleuses 2<sup>ème</sup> classe

### Déclaration liminaire

L'évaluation professionnelle telle qu'elle est pratiquée à la DGFiP aujourd'hui n'a plus aucun sens pour nos collègues.

La CGT Finances Publiques revendique un système de notation basé sur des critères objectifs (note chiffrée et appréciation littérale) permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle, une notation établie sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agent.es entre eux.

Nous ré-affirmons l'inutilité du recours hiérarchique. En effet, dans une très grande majorité des cas, l'Autorité Hiérarchique n'apporte rien si ce n'est une décision de rejet mal ou pas motivée. Une étape supplémentaire qui ne sert qu'à décourager les agent.es dans leur recours.

Cette procédure contrainte a pour seul but, avec ses délais stricts, d'empêcher les agent.es d'être défendu.es lors d'une CAP Locale. Nous en demandons une nouvelle fois sa suppression ! Et ne nous répondez pas qu'il s'agit d'une procédure prévue par le décret 2010-888 ! Quand un décret est favorable à l'ensemble des collègues, (décret ZUS), la direction générale a très bien su s'en affranchir pendant des années !

Nous constatons cette année que le nombre de recours a drastiquement diminué. Nous allons examiner 29 recours pour les contrôleurs 2ème classe alors que l'an dernier nous en avions 69.

Nous regrettons que des PV de CAPL ne soient pas signés et, même parfois, non transmis dans le délai de 30 jours ! De même, certaines directions envoient des PV qui ne transcrivent pas la réalité et l'intégralité des débats. Comment pouvons-nous dans des temps de préparation réduits assurer une défense digne de ce nom sans avoir ces éléments de discussion ? Si les agent.es ne respectaient pas les règles établies par la DG leurs requêtes ne seraient pas étudiées, lorsque des directions locales s'affranchissent des règles, on ne rejette en aucun cas leurs préconisations. Dialogue social ou raison du plus fort ?

Concernant les dossiers d'aujourd'hui, les problèmes de santé, l'âge, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes considérés comme peu valorisants (accueil, services communs) restent autant de facteurs pénalisant pour les agent.es.

Les agent.es fournissent bien plus que leur part de travail et ne méritent donc pas d'être ainsi mal traité.es. Ils attendent donc des CAP nationales qu'elles leur permettent d'être rétabli.es dans leurs droits, et que la DG prenne de la hauteur sur des dossiers qui touchent des conflits de personnes, là où des directions locales se bornent à défendre la hiérarchie au détriment des agent.es.

Nous évoquerons des cas relevant de la discrimination. Là aussi, nous exigeons que la DG reconnaisse ces situations et y apporte rapidement solution dans l'intérêt de toutes et tous !

Montreuil 27/11/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Le 16 novembre, des dizaines de milliers de salarié.es mais aussi de privé.es d'emploi, retraité.es, jeunes ont manifesté sur tout le territoire pour affirmer qu'ils ne céderont pas sur leurs droits, face à une politique qui favorise les plus riches au détriment des plus pauvres. Ce gouvernement démantèle les droits des salarié.es du privé et casse le service public en le privant de ses ressources.

De ce point de vue, l'annonce du programme « action publique » 2022 est lourde de conséquences. Il y est clairement annoncé la recherche tous azimuts d'économies drastiques, d'externalisations, de privatisations, d'abandons purs et simples de missions ! Les collègues l'ont bien compris en se mobilisant massivement le 10 octobre, à hauteur de plus de 30 % de grévistes à la DGFIP, à l'appel de l'ensemble des syndicats représentatifs de la Fonction Publique.

Cette politique a une traduction concrète pour la DGFIP : 1600 nouvelles suppressions d'emplois, avec des conséquences dramatiques en termes de conditions de travail, de réalisation des missions, de relation avec les usagers...

De plus, le directeur général s'attaque à nos règles de gestion et veut soumettre à la volonté du directeur local nos affectations. La direction générale veut des agent.es malléables à merci.

**C'est pourquoi, la CGT appelle l'ensemble des collègues à décider d'actions sous toutes les formes (interpellation du directeur, rassemblement, pétitions) partout où c'est possible, y compris par la grève le 23 novembre.**

Dans le même temps, l'Assemblée Nationale a rétabli lundi soir le jour de carence dans la Fonction Publique.

Censée lutter contre l'absentéisme, cette mesure est une attaque en règle contre les arrêts maladie et contre les agent.es. En effet, ce sont des arrêts maladie délivrés par les médecins que l'on qualifie ici d'absentéisme.

Cherchant à diviser les salarié.es entre eux, les défenseurs du jour de carence invoquent l'équité entre les travailleurs du secteur privé et ceux de la Fonction publique.

**Rappelons d'abord que, contrairement à ce que prétendent les libéraux de tous bords, les agent.es de la Fonction publique ne sont pas davantage malades que leurs collègues du privé, loin s'en faut. Une enquête de l'INSEE qui vient de sortir le confirme amplement.**

Ensuite, rappelons que la majorité des salarié.es du privé voient leurs jours de carence pris en charge par la protection sociale complémentaire financée pour une large part par les employeurs, ce dont on ne peut que se féliciter. Rien n'existe de similaire dans la Fonction publique. Or, un mécanisme comparable à celui du privé conduirait à un abondement des dépenses publiques d'environ deux milliards d'euros. Enfin, l'étude de l'INSEE démontre que si le jour de carence a fait reculer les arrêts maladie de deux jours et, dans une moindre mesure, de trois jours, il n'a eu aucune influence sur ceux d'un jour et a fait augmenter très significativement ceux d'une semaine à trois mois.

**Autrement dit, cette mesure non seulement fragilise la santé des agent.es de la Fonction publique et, au bout du compte, coûtera bien davantage aux finances publiques.**

Ce dispositif, déjà en vigueur en 2012 et 2013, est un mauvais coup de plus contre les fonctionnaires alors qu'il est totalement infondé.

**LA CGT EN EXIGE LE RETRAIT IMMÉDIAT !**